Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Derniere-heure-du-10-avril

10 avril 2018

Dernière heure du 10 avril

Deux opposants au projet Cigéo de Bure ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc.

Deux hommes ont été condamnés à 4 mois de prison avec sursis mardi 10 avril par le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc pour la démolition d'un mur dans le cadre de la contestation du projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure (Meuse), a indiqué leur avocat à l'*AFP*.

Les deux hommes, âgés de 69 ans, ont été en outre condamnés à verser 3 000 euros de dommages et intérêts à l'Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires (Andra).

Jugeant la *« condamnation absurde »,* leur avocat, Etienne Ambroselli, a annoncé que ses clients faisaient appel.

« C'est sur la base de photos aériennes floues, aux pixels gros comme le pouce, et d'interprétations aussi hasardeuses qu'arbitraires que ces deux militants sont condamnés », a regretté dans un communiqué le réseau Sortir du nucléaire.

Des peines de quatre à cinq mois de prison avec sursis avaient été requises lors de l'audience le 13 février à l'encontre des deux prévenus, un agriculteur et un enseignant à la retraite. Ils avaient été les seuls identifiés parmi 200 personnes qui avaient abattu un mur dans le bois Lejuc en août 2016.

Deux semaines avant cette action, la justice administrative avait condamné l'Andra, qui mène le projet Cigéo, pour avoir construit ce mur de panneaux en béton, et réalisé des travaux de défrichement sans autorisation.